

Action sociale • APRÈS PERRIGNY, SENS ET JOIGNY, LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) OUVRE UNE ANTENNE À AVALLON. DANS CES RELAIS, LES PERSONNES PEUVENT OBTENIR UNE AIDE POUR REMPLIR LEUR DOSSIER.

Les antennes se multiplient dans le département

La Maison départementale des personnes handicapées exerce une mission d'information, d'accueil, d'accompagnement et de conseil auprès des usagers et de leurs familles. Elle évalue les besoins, traite les demandes d'allocations, d'orientations et de prestations, et gère

le Fonds départemental de compensation du handicap (aides exceptionnelles et complémentaires à la Prestation de compensation du handicap). Et depuis cette année, pour toute demande d'allocation adulte handicapé, elle doit proposer aux personnes un projet d'orientation professionnelle.

DES JOURS DÉTERMINÉS. « La MDPH de Perrigny, ouverte en 2006, constitue un lieu d'accueil unique où les personnes handicapées peuvent trouver une réponse à l'ensemble de leurs questions, rappelle Anne-Laure Moser-Moulaa, la directrice. Le Président du Conseil Général souhaitait pouvoir offrir un accueil physique dans les villes principales du département, des relais ont été ouverts d'abord à Sens, puis à Joigny, et depuis le 1^{er} septembre à Avallon. » Une autre antenne doit voir le jour le 1^{er} janvier prochain à Tonnerre. L'accueil a lieu pendant des jours déterminés. Les personnes trouvent là une aide au remplissage de dossiers de prestations, le suivi s'effectuant ensuite à Perrigny, par téléphone ou sur le site internet de la MDPH.

La MDPH en détail

Numéro vert gratuit depuis un poste fixe : 0 800 502 510

Site web : www.mdph89.fr (dossier téléchargeable, foire aux questions...)

- **MDPH site du Conseil Général**, 10, route de Saint-Georges, 89000 Perrigny. Par email : mdphy@cg89.fr
Accueil du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30. Permanence pour les personnes sourdes le 3^e jeudi de chaque mois de 13 h 30 à 15 h 30.
- **Relais sénonais** : CCAS de Sens, 1, place Étienne Dolet, 89100 Sens. Permanence le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Les 1^{er} et 3^e mardis du mois matin sur rendez-vous et permanence l'après-midi. Le jeudi (sauf 2^e du mois) matin sur rendez-vous et permanence l'après-midi. Le vendredi : permanence de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
- **Relais jovinien** : Clic de Joigny, Rez-de-chaussée de l'hôpital, 3, quai de l'Hôpital, 89300 Joigny. Permanence les 2^e et 4^e mardis du mois de 14 h à 17 h.
- **Relais Avallon** : Clic avallonnais, ZA La Grande Corvée, 89200 Avallon. Permanence le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- **Relais Tonnerre** : Clic du Tonnerrois, rue Prieuré, 89700 Tonnerre. Permanence le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



5 000
personnes
reçues

1 000
demandes
traitées par
mois

Chiffres 2008.